



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **15 mai 2024** à **20 h**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Yves Grondin	maire suppléant de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Simon Lauzière	maire suppléant de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Jocelyn Brière	représentant de Saint-Majorique-de-Grantham

Est absente :

Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
-----------------	--------------------------

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière
John Husk, directeur du service de planification et de développement
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC13686/05/24

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance. L'ordre du jour se lit comme suit :

3. Mot de bienvenue et présences

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Conseil du 10 avril 2024

- 3.1) Adoption du procès-verbal
- 3.2) Suivi du conseil

6. Dépôt procès-verbal du CAP du 2 avril 2024

7. L'agenda de la MRC

8. Finances

- 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 7 mai 2024 / Dépôt
- 6.2) États comparatifs selon l'article 176.4 du CM / Dépôt
- 6.3) Bâtiment / Ventilation et climatisation / Autorisation
- 6.4) Assemblées et congrès 2024 / Autorisation
- 6.5) CRECQ / Plan de verdissement (OASIS) / Autorisation de paiement

9. Administration

- 7.1) États financiers 2023 / FBL / Adoption
- 7.2) Saint-Majorique-de-Grantham / Inspection / Entente intermunicipale
- 7.3) Atelier de travail supplémentaire 2024 / Autorisation

8. Évaluation

- 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Mai 2024 / Dépôt

9. Planification et gestion du territoire

- 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme

9.1.1) Saint-Germain-de-Grantham PPCMOI 5 604 275, 5 153 384 et 6 603 971

Autoriser une entrée charretière dérogatoire, un pourcentage d'implantation inférieur, l'implantation d'une façade principale sur le chemin Yamaska et diverses dérogations relatives aux marges.

9.1.2) Drummondville RV24-5570 (construction)

Abroger les exigences d'accès à la toiture pour tout nouveau bâtiment de 6 étages ou plus, de conception sans obstacle applicable et de prévoir des dispositions pour l'ensemble des fenêtres ou portes pour l'évacuation des chambres assujettis à la partie 9 du code.

- 9.2) Modification au SADR / Règlement numéro MRC-945 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement du périmètre urbain et à l'agrandissement de l'affectation urbaine de Durham-Sud à même l'affectation rurale.

9.2.1) Rapport de consultation / Dépôt

9.2.2) Résolution MRC-945 / Adoption

- 9.3) Gestion des cours d'eau

9.3.1) MRC d'Acton / Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux d'entretien / Autorisation

- 9.4) Matières résiduelles



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.4.1) Rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles
- 9.4.2) Bilan 2023 / PGMR 2016-2020 / Adoption
- 9.4.3) Bilan 2023 / PGMR 2023-2030 / Adoption
- 9.4.4) Règlement MRC-961 / Avis de motion et dépôt du projet
- 9.4.5) Ressourcerie Transition / Autorisation de dépense
- 9.5) Environnement
 - 9.5.1) COGESAF / Résumé
- 9.6) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.
- 9.7) Parc régional de la Forêt Drummond
 - 9.7.1) Rapport d'activités du comité du Parc régional de la Forêt Drummond
 - 9.7.2) FRR Volet 3 Signature / Reddition de comptes 2023-2024 / Dépôt
 - 9.7.3) FRR Volet 3 Signature / Avenant / Autorisation
 - 9.7.4) Plan Signature 2024 / Mise en œuvre de projets, le cas échéant
 - 9.7.5) Caractérisation et diagnostic de l'état des sentiers / Mandat
- 9.8) Mobilité durable
 - 9.8.1) Rapport d'activités du comité de mobilité durable
 - 9.8.2) Programme d'aide au transport collectif – Volet II / Rapport d'exploitation 2023 / Adoption
 - 9.8.3) Comité d'admissibilité pour le transport adapté / Création et nominations
- 9.9) CCA / Nomination
- 10. Sécurité publique**
 - 10.1) SCRI / Suivi et résolution, le cas échéant
- 11. Développement économique, social et culturel**
 - 11.1) ESD Bioalimentaire / Avenant 1 / Autorisation
 - 11.2) Comité MADA / Création et nominations
 - 11.3) Drummond Économique / Rapport annuel 2023 / Dépôt
 - 11.4) FRR Volet 2
 - 11.4.1) Rapport annuel d'activités 2023 / Adoption
 - 11.4.2) Priorités 2024-2025 / Adoption
 - 11.4.3) Politiques / Adoption
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1) Ouverture de postes / Autorisation
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Demande d'appui
 - 13.2) Liste de correspondance
- 14. Divers**
Aucun point.
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. CONSEIL DU 10 AVRIL 2024

3.1) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

MRC13687/05/24

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2024.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL

Le suivi des résolutions du dernier conseil est déposé. Il n'y a aucune question.

4. DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 2 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du CAP du 2 avril 2024 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 11 avril 2024 au 15 mai 2024 est déposée pour information. La préfète profite également de l'occasion pour souligner l'anniversaire de messieurs François Parenteau et Benoît Yergeau ainsi que de madame Stéphanie Lacoste et les membres soulignent également l'anniversaire de la préfète.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 7 MAI 2024 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de mai adoptés par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) ÉTATS COMPARATIFS SELON L'ARTICLE 176.4 DU CM / DÉPÔT

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose les deux états comparatifs prescrits. Il n'y a aucune question.

6.3) BÂTIMENT / VENTILATION ET CLIMATISATION / AUTORISATION

MRC13688/05/24

CONSIDÉRANT QUE la Salle des comités de la MRC de Drummond ne dispose d'aucun système de ventilation ou de climatisation et que des travaux sont nécessaires afin d'améliorer le confort de cette salle et la santé des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont autorisé des travaux dans la salle du conseil en avril dernier et qu'ils ont également requis qu'une deuxième soumission soit demandée à l'entreprise pour des travaux de même nature dans la salle des comités (MRC13673/04/24);

CONSIDÉRANT l'offre de service révisée reçue de GNR Corbus afin d'y inclure les travaux des deux salles, pour un montant total de 57 350 \$, plus taxes, soit 27 500 \$ uniquement pour la salle des comités;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ACCEPTER l'offre de service révisée de GNR Corbus pour l'installation d'un système de ventilation et d'un système de climatisation dans la Salle des comités de la MRC pour un montant total de 27 500 \$, plus taxes.

D'AUTORISER le paiement desdits travaux, à même la Partie I – Administration générale – Budget Bâtisse des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

6.4) ASSEMBLÉES ET CONGRÈS 2024 / AUTORISATION

MRC13689/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée des MRC se tiendra les 29 et 30 mai 2024 au Manège militaire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée des MRC se tiendra les 4 et 5 décembre 2024 au Château Laurier à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu que, comme par les années passées, la MRC de Drummond participe à ces événements;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et la directrice générale de la MRC de Drummond à s'inscrire et à assister à l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 29 et 30 mai 2024 au Manège militaire de Québec.

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante, la directrice générale et la personne qui lui succédera à s'inscrire et à assister au Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec ainsi qu'à l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2024 au Château Laurier à Québec.

D'AUTORISER l'acquittement des frais d'inscription, des frais de séjour et de déplacement desdites personnes, à même les prévisions budgétaires 2024, Partie I – Administration générale.

ADOPTÉE

6.5) CRECQ / PLAN DE VERDISSEMENT (OASIS) / AUTORISATION DE PAIEMENT

MRC13690/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) afin d'élaborer un plan de verdissement dont le coût est couvert à 80 % par le programme OASIS du gouvernement du Québec et dont la contribution en espèces de la MRC a été établie à 10 000 \$, contribution versée au moment de l'octroi du mandat (*CAP6672/12/22*);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC est bénéficiaire de l'aide financière dans le cadre du programme OASIS, Volet 1 – Soutien à la planification du verdissement et qu'elle a signé une convention d'aide financière en ce sens en janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la facture transmise par le CRECQ le 1^{er} mai 2024 au montant de 26 470,75 \$ représente le premier versement reçu le 5 mars dernier par la MRC du MELCCFP pour le programme OASIS;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture du CRECQ au montant de 26 470,75 \$, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) ÉTATS FINANCIERS 2023 / FBL / ADOPTION

MRC13691/05/24

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a présenté aux membres du conseil le rapport financier de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a répondu aux questions des membres;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les états financiers de la MRC de Drummond préparés par la firme FBL pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

D'AUTORISER la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

La préfète et le représentant de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se retirent pour le prochain point.

7.2) SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM / INSPECTION / ENTENTE INTERMUNICIPALE

MRC13692/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham (résolution 2024-05-4090 adoptée le 6 mai 2024) à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion d'une entente entre la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et la MRC de Drummond pour les services d'inspection en bâtiment et en environnement.

D'AUTORISER la préfète suppléante et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, le protocole d'entente.

ADOPTÉE

La préfète et le représentant de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham réintègrent la séance.

7.3) ATELIER DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE 2024 / AUTORISATION

MRC13693/05/24

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite afin de présenter aux membres du conseil le projet de biométhanisation de WM inc. et d'effectuer une visite du site lors d'un atelier de travail;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des ateliers de travail pour l'année 2024 est déjà complet;

CONSIDÉRANT QU'un budget avait été prévu pour une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT les discussions des membres;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AJOUTER un atelier de travail rémunéré pour une visite du site de WM inc ainsi que la présentation du projet de biométhanisation.

D'AUTORISER le paiement des membres à cet atelier à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / MAI 2024 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mai 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.1.1) SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM / PPCMOI 5 604 275, 5 153 384 et 6 603 971

MRC13694/05/24



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation la résolution n° 111.05.2024 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les lots 5 604 275, 5 153 384 et 6 603 971;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a pour but d'autoriser une entrée charretière dérogatoire, un pourcentage d'implantation inférieur, l'implantation d'une façade principale sur le chemin Yamaska et diverses dérogations relatives aux marges;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution n° 111.05.2024 adoptant un PPCMOI pour les lots 5 604 275, 5 153 384 et 6 603 971, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 111.05.2024 (lots 5 604 275, 5 153 384 et 6 603 971) à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉE

9.1.2) DRUMMONDVILLE / RV24-5570 (CONSTRUCTION)

MRC13695/05/24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV24-5570 modifiant son règlement de construction 4302;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'abroger les exigences d'accès à la toiture pour tout nouveau bâtiment de 6 étages ou plus et de conception sans obstacle applicable et de prévoir des dispositions pour l'ensemble des fenêtres ou portes pour l'évacuation des chambres assujetties à la partie 9 du code;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV24-5570 modifiant le règlement de construction de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV24-5570 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2) MODIFICATION AU SADR / RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-945
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À
L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET À L'AGRANDISSEMENT DE
L'AFFECTATION URBAINE DE DURHAM-SUD À MÊME L'AFFECTATION
RURALE

9.2.1) RAPPORT DE CONSULTATION / DÉPÔT

Le rapport de la consultation publique ayant eu lieu le 8 mai 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.2.2) RÉSOLUTION MRC-945 / ADOPTION

MRC13696/05/24

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Durham-Sud, par sa résolution numéro 2023-11-280, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), afin d'ajuster les limites de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement vise à faciliter un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement vise une superficie de 5 372 mètres carrés, située dans l'affectation rurale;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable relatif à l'ajustement de l'affectation urbaine à même l'affectation rurale le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté aux maires et mairesses du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c, C-27.1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée a été signifié conformément aux dispositions de l'article 53.3 de la LAU ;

CONSIDÉRANT QUE les documents étaient disponibles pour consultation au bureau de l'organisme compétent et à celui de chaque organisme partenaire ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique relative au projet de règlement MRC-945 a eu lieu le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a émis un avis de conformité à l'égard du Projet de règlement MRC-945 le 13 mai 2024;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par François Parenteau



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro MRC-945 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement du périmètre urbain et à l'agrandissement de l'affectation urbaine de Durham-Sud à même l'affectation rurale, ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.3) GESTION DES COURS D'EAU

9.3.1) MRC D'ACTON / ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA
GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN / AUTORISATION

MRC13697/05/24

CONSIDÉRANT QUE la branche 23 du cours d'eau Marquis est sous la compétence commune des MRC de Drummond et d'Acton, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C-47. I), du fait qu'elle relie le territoire de ces deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés dans la branche 23 du cours d'eau Marquis par la MRC de Drummond sont réalisés à Durham-Sud seulement, mais que le bassin versant en amont de l'intervention touche la municipalité de Sainte-Christine;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Acton et de Drummond ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur une partie du cours d'eau Duncan;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion d'une entente avec la MRC d'Acton relativement à la gestion des travaux d'entretien dans la branche 23 du cours d'eau Marquis.

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉE

9.4) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.4.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 2 mai 2024 est déposé. Monsieur Stéphane Dionne en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.4.2) BILAN 2023 / PGMR 2016-2020 / ADOPTION

MRC13698/05/24



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, que les municipalités régionales ou l'autorité responsable du PGMR diffusent chaque année sur leur site internet un rapport de suivi et transmettent le lien du site internet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent l'adoption du rapport au conseil de la MRC;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2023 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Drummond (Rapport de suivi pour l'année 2023).

DE DIFFUSER le rapport annuel 2023 sur le site Internet de la MRC.

DE TRANSMETTRE le lien du rapport annuel 2023 à l'équipe des Redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

9.4.3) BILAN 2023 / PGMR 2023-2030 / ADOPTION

MRC13699/05/24

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2023, la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, que les municipalités régionales ou l'autorité responsable du PGMR diffusent chaque année sur leur site internet un rapport de suivi et transmettent le lien du site internet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent l'adoption du rapport au conseil de la MRC;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Sylvie Laval



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2023 du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Drummond (Rapport de suivi pour l'année 2023).

DE DIFFUSER le rapport annuel 2023 sur le site Internet de la MRC.

DE TRANSMETTRE le lien du rapport annuel 2023 à l'équipe des Redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

9.4.4) RÈGLEMENT MRC-961 / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le règlement MRC-961 a pour objet de limiter la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

AVIS DE MOTION et DISPENSE DE LECTURE est donné par Nathacha Tessier qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-961 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Copie du règlement MRC-961 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

9.4.5) RESSOURCERIE TRANSITION / AUTORISATION DE DÉPENSE

MRC13700/05/24

CONSIDÉRANT QUE Ressourcerie Transition est un organisme mandataire de la MRC de Drummond en gestion de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines de l'organisation;

CONSIDÉRANT les discussions à ce sujet par les membres du comité administratif et de planification, le 7 mai 2024 et leur recommandation;

Il est proposé par Sylvie Laval

Appuyé par Éric Émond

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement d'un montant à l'organisme Ressourcerie Transition afin de lui permettre d'octroyer un mandat à une firme spécialisée en recrutement, à même la Partie VI - Écocentre, aux prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

9.5) ENVIRONNEMENT

9.5.1) COGESAF / RÉSUMÉ

Un résumé de la rencontre du COGESAF à laquelle monsieur Sylvain Cormier a assisté a été présenté aux membres avant la séance. Il n'y a aucune question.

9.6) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.7) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

9.7.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT
DRUMMOND

Le rapport d'activités du comité du Parc régional de la forêt Drummond ayant eu lieu le 8 mai 2024 n'est pas disponible au moment de la séance. Le dépôt sera reporté à une prochaine séance.

9.7.2) FRR VOLET 3 SIGNATURE / REDDITION DE COMPTES 2023-2024 / DÉPÔT

MRC13701/05/24

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 - Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.14 de l'Entente, la MRC doit produire, adopter et déposer sur son site Web un rapport d'utilisation annuel des sommes conformément aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 a été approuvé par le comité directeur de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE le comité du parc régional en recommande son adoption;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B de l'Entente et de l'article 4.14.

DE DÉPOSER sur le site Web de la MRC de Drummond le rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B de l'Entente et de l'article 4.14.

ADOPTÉE

9.7.3) FRR-VOLET 3 SIGNATURE / AVENANT / AUTORISATION

MRC13702/05/24

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 - Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente était basée sur une période de cinq ans et jusqu'à la fin de l'année financière 2024-2025;

CONSIDÉRANT une correspondance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2024 annonçant la possibilité de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire pour finaliser le projet Signature;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation fait en sorte de reporter au 26 mai 2025 la date limite pour engager des dépenses via le fonds Signature et au 26 mai 2026 la date limite pour y effectuer les dépenses;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du parc régional de bénéficier de cette prolongation dans le cadre du projet Signature de la MRC, bien que très avancée;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec l'intention de la MRC de Drummond de bénéficier de la prolongation disponible au projet Signature.

DE DÉSIGNER la préfète de la MRC de Drummond comme signataire de l'avenant de prolongation de l'Entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Drummond, à signer, pour et au nom de la MRC, toutes documentations additionnelles, le cas échéant, afin de bénéficier de cette prolongation.

ADOPTÉE

9.7.4) PLAN SIGNATURE 2024 / MISE EN ŒUVRE DE PROJETS

MRC13703/05/24

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 - Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE, basé sur le devis de projet (*MRC12786/02/21*) et que selon les articles 6.1 à 6.4 du cadre de gestion de l'Entente, la MRC doit présenter et adopter son plan de travail budgétaire pour l'année financière subséquente;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail Signature 2024 a été adopté par le conseil de la MRC le 13 mars 2024 (*MRC13662/03/24*);

CONSIDÉRANT QUE le comité du parc régional recommande la mise en œuvre des projets suivants figurant au plan:

- travaux complémentaires secteur stationnement Saint-Bonaventure (15 000 \$),
- travaux voies cyclables et piétonnières rive ouest (21 595,02 \$),
- correctifs poussière de pierre boucle des Érables argentés (3 000 \$),
- appel d'offres aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre et acquisition de terrain avec Hydro-Québec, en respect des étapes préalables convenues par le comité directeur du PRFD (voir la résolution 9.7.5) (600 000 \$).

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le coordonnateur à demander des soumissions pour les projets listés en préambule, lesquels figurent au plan de travail Signature 2024.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE DÉPOSER lesdites soumissions lors d'une séance du comité administratif et de planification pour autorisation d'engager les dépenses et de procéder aux paiements.

ADOPTÉE

9.7.5) CARACTÉRISATION ET DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES SENTIERS /
MANDAT

MRC13704/05/24

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 - Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour l'aménagement de sentiers pédestres sur la rive ouest de la rivière St-François du Parc régional de la Forêt Drummond n'a pas permis de retenir de soumission pour ce projet considérant les coûts (*MRC13485/09/23*);

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2024 le comité directeur du parc régional a indiqué qu'une caractérisation et un diagnostic des sentiers du parc devraient être effectués au préalable afin de :

- 1- caractériser chaque sentier selon son degré de difficulté;
- 2- préciser l'état des sentiers afin de connaître leurs besoins en aménagement;
- 3- valider la possibilité de cohabitation entre la randonnée pédestre et l'équitation.

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du comité directeur à faire le même processus pour les sentiers équestres;

CONSIDÉRANT la prolongation du Volet Signature jusqu'au 25 mai 2026;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à mandater Randonnée Québec pour effectuer une caractérisation et un diagnostic des sentiers sur la rive ouest de la rivière St-François du Parc.

DE VALIDER auprès de Cheval Québec la faisabilité d'exécuter un mandat similaire et, advenant une réponse positive, de mandater Cheval Québec en ce sens.

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même la Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

9.8) MOBILITÉ DURABLE

9.8.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Le rapport d'activités du comité de mobilité durable ayant eu lieu le 25 avril 2024 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.8.2) PROGRAMME D'AIDEAU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT
COLLECTIF – VOLET II / RAPPORT D'EXPLOITATION 2023 / ADOPTION



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC13705/05/24

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la MRC au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) pour la période 2022-2024 (*MRC13286/10/23*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un Plan de développement du transport collectif le 15 mars 2023 (*MRC13343/03/23*), lequel a été transmis au MTMD;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au PADTC 2022-2024, Volet II – Organisation et exploitation des services de transport collectif régional prévoient une contribution du MTMD;

CONSIDÉRANT QUE la convention avec le MTMD (*MRC13641/02/24*) pour les années civiles 2022, 2023 et 2024 octroie une aide financière maximale totale de deux cent vingt mille huit cent soixante-dix-huit dollars (220 878 \$) pour le financement d'une partie des frais d'organisation et d'exploitation des services de transport collectif planifiés par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des états financiers 2023 de la MRC;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'exploitation 2023 du Programme d'aide au développement du transport collectif, tel que déposé et d'en autoriser la signature des documents par la directrice générale.

DE TRANSMETTRE copie du rapport d'exploitation 2023, ainsi que la présente résolution au ministère des Transports et de Mobilité durable du Québec.

D'APPROUVER le rapport final des pertes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019.

ADOPTÉE

9.8.3) COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ / CRÉATION
ET NOMINATIONS

MRC13706/05/24

CONSIDÉRANT QUE le nouveau service de transport collectif et adapté de la MRC, «Mobilibus» est en place depuis le 10 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la législation en vigueur exige la mise en place d'un comité d'admissibilité au transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril 2024, le comité de mobilité durable a recommandé de mettre en place un comité d'admission pour le transport adapté, instance locale décisionnelle en matière d'admissibilité au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC, organisme mandataire, doit assurer que soit transmis au ministre des Transports tout rapport, ou toute information, exigé par ceux-ci aux fins de suivi et de contrôle de la politique d'admissibilité au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de comité durable, la MRC doit déléguer un représentant et son substitut;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

DE CRÉER le comité d'admissibilité pour le transport adapté et de mandater celui-ci à proposer des règles de fonctionnement au conseil.

DE NOMMER Mme Isabelle Cloutier, coordonnatrice à la mobilité durable et comme substitut M. John Husk, directeur du service de planification et développement, à titre de délégués de la MRC sur ledit comité.

ADOPTÉE

9.9) CCA / NOMINATION

MRC13707/05/24

CONSIDÉRANT le règlement MRC-196 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du Comité consultatif agricole (CCA) du 26 mars dernier, monsieur Pierre Gauthier a signifié sa démission;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de pourvoir le poste au siège numéro 7 du CCA, poste dévolu à un représentant du Syndicat de l'UPA de Drummond;

CONSIDÉRANT la liste des candidats transmise par le Syndicat de l'UPA de Drummond;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres élus du CCA;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Dorothée Beier au siège numéro 7, à titre de membre représentant le Syndicat de l'UPA de Drummond siégeant sur le CCA, pour une période allant jusqu'à la fin de 2025 en remplacement de monsieur Gauthier.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1) SCRI / SUIVI ET RÉOLUTION, LE CAS ÉCHÉANT

Les membres sont informés que toutes les résolutions ont été adoptées par les municipalités et que dès la réception de ces dernières, le SCRI pourra être soumis au ministère pour approbation.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) ESD BIOALIMENTAIRE / AVENANT 1 / AUTORISATION

MRC13708/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé, le 26 mars 2024, l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des PARTIES;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires de l'Entente de soutenir financièrement le projet ARTERRE et de l'intégrer dans l'Entente;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a fait l'objet d'une analyse de conformité de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'utilisation du Volet 1 – Soutien au rayonnement régional du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection du FFR-Volet 1 a approuvé l'octroi d'un montant global de 250 552,65 \$ provenant du Volet 1 – Soutien au rayonnement régional du FRR pour l'avenant 1 à l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2024-2027;

ET CONDITIONNEL à l'engagement de chacune des MRC à contribuer financièrement au projet ARTERRE en complémentarité au Fonds régions et ruralités (FRR Volet 1) du MAMH de même qu'au programme de développement territorial et sectoriel du MAPAQ;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond accorde un montant total de 23 937 \$ à l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2024-2027.

QUE le versement de cette somme soit réparti sur deux ans, soit 15 958 \$ pour 2025-2026 et 7 979 \$ pour 2026-2027.

QUE les sommes soient remises à la Table des MRC, nommée fiduciaire et mandataire de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2024-2027.

QUE la préfète soit autorisée à signer l'avenant 1 de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2024-2027 pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

11.2) COMITÉ MADA / NOMINATIONS

MRC13709/05/24

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en septembre 2021 la politique des aîné(e)s de la MRC de Drummond (MRC12932/09/21) ainsi que le plan d'action (MRC12933/09/21) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est officiellement certifiée Municipalité amie des aînés (MADA) depuis septembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de Mélanie Dugas au poste de conseillère en développement des communautés (CAP6959/03/24) contribue au soutien de la mise en œuvre des plans d'action MADA de la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA demande de planifier et d'organiser les ressources nécessaires pour la réalisation des actions, à assurer leur implantation et à en effectuer le suivi.

CONSIDÉRANT QU'UN comité de suivi MADA de la MRC de Drummond doit être créé par résolution pour assurer la continuité de la mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE PROCÉDER officiellement à la création du comité de suivi MADA, lequel est constitué des membres suivants :

- Sylvie Laval, Membre du conseil de la MRC comme responsable du dossier des aîné(e)s de la MRC Drummond et présidente du comité MADA;
- Mélanie Dugas, Conseillère en développement des collectivités de la MRC de Drummond, responsable du comité MADA;
- Jean-François Lamoureux, Kinésologue CIUSSS, représentant d'un organisme public;
- Andrée Ouellet, Directrice du Centre d'action bénévole de Drummondville, représentante d'un organisme communautaire ;
- Stéphanie Benoit, Agente aux politiques et programmes communautaires, Ville de Drummondville, représentante d'un organisme municipal ;
- Membre, Centre collégial d'expertise en gérontologie, représentant d'un organisme public;
- Ginette Laliberté, membre de la FADOQ, représentante des aîné(e)s;
- Danielle Ménard, Responsable du service à la clientèle, Office de l'Habitation Drummond, représentante d'un organisme communautaire ;
- Daniel Jutras, AQRP, représentant des aîné(e)s ;
- Annie Belcourt, Directrice FADOQ- CDQ, représentante d'association.

QUE la nomination des membres est effective jusqu'en décembre 2025, date à laquelle les membres du conseil renouvellent leurs adhésions pour une période de deux (2) ans.

DE RECONNAÎTRE les mandats du comité Mada qui sont :

- De suivre et de soutenir les actions pour aîné(e)s lors du processus et tout au long de la démarche ;
- D'accompagner les municipalités, sous toutes ses formes.

ADOPTÉE

11.3) DRUMMOND ÉCONOMIQUE / RAPPORT ANNUEL 2023 / DÉPÔT

Le rapport annuel de Drummond Économique pour l'année 2023 est déposé. Il n'y a aucune question.

11.4) FRR VOLET 2

11.4.1) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 / ADOPTION

MRC13710/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2020;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du Fonds régions et ruralité, volet 2 qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- La mobilisation ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est tenue de faire rapport annuellement de ses activités en lien avec le Fonds régions et ruralité, volet 2;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 du Fonds régions et ruralité, volet 2.

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre ledit rapport et la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

11.4.2) PRIORITÉS 2024-2025 / ADOPTION

MRC13711/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du Fonds régions et ruralité, volet 2 qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- La mobilisation ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente, le conseil de la MRC de Drummond est tenu d'adopter, chaque année, des priorités d'intervention;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les priorités 2024-2025 du Fonds régions et ruralité, volet 2.

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre lesdites priorités et la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

11.4.3) POLITIQUES / ADOPTION

MRC13712/05/24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du Fonds régions et ruralité, volet 2 qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- La mobilisation ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est tenue d'adopter annuellement ses politiques en lien avec le Fonds régions et ruralité, volet 2;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les politiques de soutien aux projets structurants et de soutien aux entreprises en lien avec le Fonds régions et ruralité, volet 2.

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre lesdites politiques et la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1A) OUVERTURE DE POSTE / AUTORISATION

MRC13713/05/24



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la directrice générale inclut notamment la préparation de la relève dans l'organisation et la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle adoptée par le conseil en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale arrivera à échéance en février 2025, d'où la nécessité de prévoir la relève à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des membres du conseil d'autoriser l'ouverture de postes cadres;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'affichage à l'interne uniquement et à la formation du comité de sélection afin de procéder à des entrevues pour le poste de direction générale.

ADOPTÉE

12.1B) OUVERTURE DE POSTE / AUTORISATION

MRC13714/05/24

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la directrice générale inclut notamment la préparation de la relève dans l'organisation et la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle adoptée par le conseil en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite structure organisationnelle prévoit l'embauche d'un poste de direction RH et des services à la clientèle et que les membres du CAP en ont fait la recommandation, lors de la séance du 7 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des membres du conseil d'autoriser l'ouverture de postes cadres;

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'affichage simultané à l'interne et à l'externe et à la formation du comité de sélection afin de procéder à des entrevues pour le poste de direction RH et services à la clientèle.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

13.1) DEMANDE D'APPUI

Aucun point.

13.2) Liste de correspondance



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 21 mars 2024 MAMH / Prolongation pour l'engagement des sommes des projets soutenus par l'entremise du FRR Volet 3 (Projets Signature innovation).
- 25 mars 2024 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande au MELCCCFP concernant la fréquence de la collecte des bacs roulants par Éco Entreprise Québec.
- 28 mars 2024 MAMH / Bilan des consultations au sujet des nouvelles OGAT.
- 2 avril 2024 Municipalité de Saint-Eugène / Certificat de publication / Règlement 578-2023.
- 5 avril 2024 MRC des Sources / Avis public et documents en lien avec l'entrée en vigueur du PGMR révisé 2024-2031.
- 10 avril 2024 TC Transcontinental / Déploiement de raddar dans la MRC de Drummond.
- 10 avril 2024 MRC Avignon / Résolution concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique.
- 11 avril 2024 Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Entrée en vigueur du règlement 840-24.
- 16 avril 2024 TRECQ / Emploi d'été étudiant / Invitation à s'inscrire au Grand dé clic.
- 16 avril 2024 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey / Demande de modification au SADR afin d'autoriser la location dans les zones agricoles et les îlots déstructurés.
- 16 avril 2024 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey / Avis de motion PPCMOI et dépôt du projet de règlement 631.
- 16 avril 2024 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey / Adoption du projet de règlement 631.
- 16 avril 2024 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village) / Projet de règlement 2024-427-4.
- 23 avril 2024 MRC d'Arthabaska / Adoption du projet de PGMR et avis public de consultation.
- 23 avril 2024 MAMH / Invitation à l'une des rencontres régionales pour les élus et les directions générales afin de faire part de vos préoccupations et d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- 24 avril 2024 MAMH / Accusé de réception règlement MRC-940.
- 25 avril 2024 Député de Drummond-Bois-Francis / Services de santé à Drummondville / Québec avance pour mieux répondre aux besoins d'ici la construction du nouvel hôpital.
- 26 avril 2024 AMP / Fermeture de l'examen portant sur le processus d'adjudication du contrat SEAO 1761484 – Mise à jour d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), étapes 4 à 7.

14. DIVERS

14.1) TOURNOI DE GOLF

Monsieur Jean-Guy Hébert rappelle aux membres du conseil que le Tournoi de golf au profit des P'tites boîtes à lunch aura lieu le mois prochain et invite les membres à persévérer dans leur effort de sollicitation auprès des entreprises de leur municipalité.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

14.2) CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La préfète rappelle qu'une consultation publique pour les citoyens se tiendra le 28 mai prochain. Elle invite les membres à diffuser l'information et à inviter la population à remplir le questionnaire disponible en ligne en lien avec le sujet.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à se nommer et à poser leur question à tour de rôle.

- Monsieur Alain D'Auteuil dépose un document concernant les énergies renouvelables. Il pose également une question concernant la consultation publique à venir. La préfète et le représentant de la Ville de Drummondville répondent à la question et expliquent le type de rencontres à venir ainsi que le sondage.

- Monsieur Clifford Hamel pose une question concernant l'accessibilité sociale. La préfète explique la notion d'acceptabilité sociale et quelles méthodes sont utilisées afin de tenter de rejoindre le plus de gens possible.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC13715/05/24

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 55.

Line Fréchette
Préfète

Christine Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière